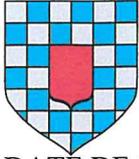


## Commune de CHAMBRY

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017**

DATE DE CONVOCATION : 6 OCTOBRE 2017

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION ; 6 OCTOBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le SEIZE OCTOBRE à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

**Etaient Présents** : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, Mme ARENT Géraldine, Mme BEAUFREMEZ Annie, M. BEURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, M. FRAILLON Alexandre, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LONGATTE Annie, M. PERCY James, Mme VOLLEREAUX Isabelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

**- Etaient représentés** : M. HEMMERY Claude pouvoir à M. BEURAIN Raymond

**Absents et excusés** : Mme DHENIN Isabelle, M. HEMMERY Claude, M. SAINT-DIZIER Jean-François.

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 27 juin 2017 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 – Budget commune 2017– modification N°1
- 2 – Lots concours maisons fleuries 2017
- 3 – Tarif frais de contrôle du raccordement aux réseaux d'assainissement et pluvial
- 4 – Tableau des effectifs modification - création emploi saisonnier adjoint animation
- 5 – Installations classées pour l'environnement – ATHIES METHANISATION
- 6 - Questions diverses

oOo

**1 – Décision Modificative n° 1 – Budget commune 2017****Rapporteur :** M. JOSSEAUX Olivier, Maire

**Exposé :** M. le Maire informe le conseil municipal que, pour finaliser la cession de voirie du lotissement Nelson Mandela par l'Office Public d'HLM à la commune, les écritures comptables doivent être passées. Ces écritures d'ordre sont égales en dépenses et recettes.

Il convient donc de modifier le budget primitif 2017 de la commune.

**Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :**

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION décide de modifier le budget de la commune selon l'annexe jointe

<b>Décision modificative N°1</b>
----------------------------------

Date 25/09/2017

Page 1

Budget: commune de CHAMBRY

Exercice: 2017

Tous gestionnaires confondus

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
<b>041 OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			469 655,00	469 655,00	469 655,00
2112 Terrains de voirie			469 655,00	469 655,00	469 655,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
<b>041 OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEI			469 655,00	469 655,00	469 655,00
1326 Autres établissements publics			469 655,00	469 655,00	469 655,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>	<b>469 655,00</b>

**2 – Lots concours maisons fleuries 2017****Exposé :**

Madame Annie BEAUFREMEZ, adjointe au maire, expose au Conseil Municipal que le jury du concours des maisons fleuries a, le 20 juillet 2017, évalué le fleurissement des habitations de la commune et a établi un classement.

Elle propose au conseil municipal de déterminer les lots récompensant les lauréats et soumet au vote la délibération suivante :

**Délibération :**

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION de fixer l'attribution des lots de la manière suivante :

- Les trois premiers lauréats recevront un lot et un bon d'achat :

Classement	NOM Prénom adresse	Bon achat Valeur Euros
1 <sup>er</sup>	PAQUET Patricia 58 rue Jean Jaurès	50
2 <sup>ème</sup>	DHENIN Yvonne 15 Rue St Just	40
3 <sup>ème</sup>	FANCHIN Thierry 34 Rue Robespierre	30
	<b>TOTAL</b>	<b>120 €</b>

Les bons d'achat sont à utiliser avant le 31 décembre 2017.

Les lauréats suivants recevront un lot.

**Délibération adoptée l'unanimité.****3 – Tarifs frais de contrôle du raccordement aux réseaux d'assainissement et pluvial au 1<sup>er</sup> novembre 2017****xposé :**

Le Maire expose qu'il convient de modifier le tarif du contrôle de conformité des branchements d'assainissement pour le mettre en adéquation avec le tarif facturé par le prestataire à la commune.

Il propose d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION :

**1 - de fixer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 :**

Le tarif des frais de contrôle du raccordement aux réseaux d'assainissement et pluvial :

- 784 euros la première visite
- 483 euros la contre visite

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**4 – TABLEAU DES EFFECTIFS – Modification - Création emploi saisonnier – adjoint d'animation**

**Exposé :**

Mme ARENT Géraldine expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le tableau des effectifs selon l'annexe jointe pour créer un emploi d'adjoint d'animation contractuel non permanent affecté à l'encadrement des activités en faveur des enfants organisées par la commune pendant les vacances scolaires d'ici la fin octobre 2018.

Elle propose à l'assemblée d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, décide :

1 – D'autoriser la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe selon les conditions suivantes :

Motif de la création de l'emploi:	Besoin saisonnier
Loi de référence :	Loi du 26 Janvier 1984 - article 3 - 2 <sup>ème</sup> alinéa
Emploi	Adjoint territorial d'animation
Niveau de recrutement:	formation générale BAFA exigée
Durée du contrat :	1 semaine
Périodes du contrat :	du 26 février au 2 mars 2018 du 23 avril au 27 avril 2018 du 20 au 24 août 2018 du 22 au 26 octobre 2018

Durée du temps de travail : 30 h00 heures hebdomadaires maximum

Niveau de rémunération : ECHELLE C1 Echelon 1

2 – d'adopter le tableau des effectifs joint en annexe.

3 – D'autoriser le maire à signer tout document relatif à la création du poste, au recrutement et nomination des agents.

4 – Les crédits nécessaires seront prévus au budget général au chapitre 012.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**5 – Installations classées pour l'environnement- Demande d'autorisation unique d'exploiter par Sté AM Athies Méthanisation –**

**Exposé :**

Le maire rappelle qu'en 2015, une enquête publique visant à la création d'une unité de méthanisation par la Société AM Athies Méthanisation sur la commune d'Athies sous Laon dans le secteur de la zone d'activité intercommunale des Minimes, a eu lieu.

La commune de Chambry, limitrophe, a émis, par délibération en date du 23 novembre 2015, un avis défavorable motivé par le rejet des eaux pluviales chargées en matière organiques dans le rû des Barentons traversant le village de Chambry, le risque de pollution de la nappe phréatique et les nuisances olfactives.

Devant les craintes des personnes concernées par ce projet, un nouveau dossier a été présenté par la société AM Athies Méthanisation et soumis à enquête publique par arrêté préfectoral du 28 juin 2017. Le dossier réceptionné en mairie comporte des fichiers informatiques volumineux et un résumé non technique sous forme papier que les conseillers ont été invités à consulter.

Le nouveau dossier présente des modifications concernant :

- Le traitement des eaux pluviales qui sont gérées par l'intermédiaire d'un réseau de collecte et d'un bassin d'orage et des fossés d'infiltration.
- Le suivi et la protection de la qualité des eaux souterraines. Cependant il demeure un risque de pollution accidentelle alors que l'aquifère est constitué par de la craie fissurée très vulnérable. Par ailleurs la nappe à faible profondeur en période de hautes eaux (moins de deux mètres) se trouvera proche du radier béton des digesteurs implantés en sous sol à 4 mètres de profondeur.
- la gestion des nuisances olfactives sur le site, notamment par un dispositif de bâchage des zones de stockage des entrants.

Ce dispositif n'apporte cependant pas une maîtrise complète des nuisances olfactives sur le site et ne traite pas des nuisances olfactives liées au transport des entrants nauséabonds.

En effet, ce projet prévoit d'interdire la circulation des véhicules transportant les entrants dans la commune d'Athies sous Laon. De ce fait, les véhicules emprunteront la RN2 qui longe la zone d'habitat de Chambry ainsi que les RD 541 et RD51 qui traversent le village de Chambry et les zones commerciales de Chambry et Laon. Des nuisances olfactives en résulteront sans aucun doute sans compter les déversements accidentels sur la chaussée ainsi que cela a déjà été le cas le 15 septembre 2016 par l'entreprise PAPIN qui transportait des boues provenant de Pouilly sur Serre.

Ces nuisances se cumuleront avec celles que le village de Chambry subit déjà : nuisances olfactives et sonores liées aux activités de l'entreprise Sodeleg d'Athies sous Laon (odeurs d'oignons et bruits), de l'entreprise Crown de Laon (bruits), aux épandages nauséabonds sur les terres agricoles environnantes, et à la circulation sur la RN2 et l'autoroute A26.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION

1 – d'émettre un **AVIS DEFAVORABLE**, à l'implantation d'une unité de méthanisation par la société AM ATHIES METHANISATION dans la zone d'activités intercommunale des Minimes à Athies sous Laon.

**Délibération adoptée à l'unanimité.****6 – QUESTIONS DIVERSES****NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune sur les immeubles suivants :

N° et Date arrêté	Adresse parcelle	Propriétaire vendeur	N° cadastre	Superficie m2
2017/86 du 24/07/2017	20 rue Robespierre	SAINT-DIZIER Jean-François	AB 107	524
2017/87 du 24/07/2017	25 rue Jean Jaurès	GUILLOIN Jeanne	AB 355	623
2017/94 du 1/09/2017	84 rue Jean Jaurès	JUILLIART Chantal	AA 39 AA 40	562 895
2017/100 du 2/10/2017	2 rue Colbert	SCI CHAMBRY représentée par M. GALLOIS Xavier	ZA 253	9 080

**ECOLES****Travaux école primaire**

Les travaux sont achevés. La réinstallation de la classe primaire et le transfert de la médiathèque se sont faites grâce à l'aide d'une dizaine de bénévoles.

Le vidéoprojecteur est commandé.

Le projet de classe numérique sera proposé au Budget 2018.

L'inauguration aura lieu en mai-juin 2018.

**Activités périscolaires**

L'Etat permet de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement.

Le PEDT et convention Francas ont été renouvelés pour 1 an (2017-2018).

Commission scolaire du 19 septembre 2017 a émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4,5 jours.

Les parents d'élèves seront consultés. Un conseil d'école aura lieu en novembre 2017. Les élections des représentants des parents élèves auront lieu en octobre 2017.

**Travaux école maternelle****Marché de maîtrise d'oeuvre**

La commission consultative des marchés s'est réunie le 15 septembre 2017 pour ouvrir les plis des offres de maîtrise d'oeuvre.

Le 29 septembre 2017, elle donné un avis favorable à l'attribution du marché à M. FICHEUX Paul architecte à Laon.

Le 11 octobre 2017. Le marché a été signé pour un montant de 34 562,50 € HT pour la tranche ferme et de 4 500 € tranche optionnelle soit au total 39 062,50 € HT 46 875 € TTC

Les travaux devraient débiter en septembre 2018

### ARCHIVES

Les travaux sont terminés – Reste à faire l'installation des étagères et transfert des boîtes d'archives par les agents techniques.

### MEDIATHEQUE

Les travaux de peinture intérieure par l'entreprise APB débutés le 18 septembre sont achevés. La médiathèque est installée dans le bungalow provisoire pendant les travaux Sa réinstallation sera faite le 24 octobre 2017 à l'aide de bénévoles. Le bungalow pourra être enlevé ensuite.

### MANIFESTATIONS CEREMONIES

- 20 octobre 2017 – remise prix concours maisons fleuries
- 11 novembre 2017 - cérémonie
- 2 décembre 2017 Noël enfants
- 14 janvier 2018 – repas anciens
- 6 avril 2018 JAZZ'TITUDES

### EAU ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL

Reprise compétence par la communauté d'agglomération du pays de Laon devrait avoir lieu en 2020. Son étude est en cours.

#### **Travaux rue Robespierre**

Les travaux consistent à effectuer la séparation eaux pluviales et eaux usées et la pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable.

Fin octobre l'assistant à Maître d'ouvrage (AREA) présentera les plans présentant les solutions possibles. Le Chiffrage sera fait fin novembre. Les travaux pourraient commencer en mars 2018 sous réserve des possibilités financières. Ils seront précédés par une réunion publique d'information.

### VOIRIE

**Les barrières** carrefour rue Jaurès-st Just – Renoir ont été déplacées pour éviter les accrochages.

**Bacs à fleurs** – commande livrée

#### **Fonds Départemental de Solidarité**

Nouveau règlement 2018 – Olivier a participé hier à une réunion d'information.

La commune s'est retirée du dispositif – elle peut de nouveau y adhérer- Un courrier va être envoyé aux communes pour leur présenter les nouvelles modalités.

### TRAVAUX DIVERS

Par le chantier d'insertion de la Com d'agglomération du Pays de Laon

La lasure des volets des logements et salles Saint Just et la peinture des bancs, poubelles, potelets et barrières de sécurité ont été effectués du 21/08/2017 au 08/09/2017.

### VIE ECONOMIQUE

- La crèche d'entreprises est ouverte depuis le 4 septembre 2017 (8 emplois) elle accueille les enfants de 0 à 3 ans des entreprises qui participent en priorité mais elle ouverte à tous. 18 enfants y sont actuellement accueillis.

- L'hypermarché E. Leclerc envisage de se déplacer sur le terrain limitrophe situé sur territoire ville Laon. Le permis de construire est en cours d'instruction – 3 recours ont été déposés. Le dossier est passé en

Commission Nationale d'Aménagement Commercial à Paris le 12 octobre 2017 rejetant le projet. Olivier y a été entendu. Pour la desserte en eau potable et le rejet des eaux usées pluviales dans les réseaux de Chambry une convention sera à établir avec la ville de Laon et Suez. La voie serait réalisée fin 2018. Ouverture du magasin prévue mars 2020.

**URBANISME**

Il sera nécessaire de mettre à jour après la révision du SCOT de Laon

**GENS DU VOYAGE**

Environ 70 caravanes se sont installées sans autorisation dans le parc paysager du 16 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Ils ont accédé au parc par le chemin situé sur le territoire de Laon et desservant la ferme du Pré Robert de Laon. Suite aux démarches de l'association de pêche de Chambry auprès de la fédération de randonnée pédestre, la barrière fermant ce chemin par lequel passe un Chemin de Grande Randonnée a été enlevée. Un renforcement des dispositifs en place pour empêcher l'accès aux véhicules va être réalisé en laissant un accès piétons.

**BULLETIN ET AGENDA MUNICIPAUX**

Bulletin municipal : l'édition 2017 est en cours de réalisation – Il devrait être distribué en octobre.  
 Agenda 2018 – en cours de réalisation pour distribution en décembre 2017

**PANNEAU LUMINEUX d'INFORMATION**

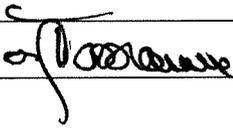
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'un panneau lumineux d'information prévu dans le programme électoral. Cette installation est proposée gratuitement en contrepartie de la pose 8 « sucettes » publicitaires en zone d'activités commerciales et dont deux dans le village.

**DIVERS**

**Lutte contre les bruits de voisinage**

Un arrêté municipal a été pris le 30 août 2017 pour mettre en conformité les horaires de jardinage et bricolage avec l'arrêté du préfet de l'Aisne. Petite modification début à 9h00 au lieu de 8h30

**ÉMARGEMENTS**

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		SAINT-DIZIER Jean-François	
DHENIN Isabelle		VOLLEREAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre			